

** Modalités de l'offre de financement hypothécaire du printemps 2023

Du 13 mars 2023 au 30 juin 2023, obtenez une prime pouvant atteindre 4 200 \$ (la « prime ») lorsque vous obtenez un prêt hypothécaire fermé à taux fixe ou variable de BMO ou une MargExpress sur valeur domiciliaire** (avec modalités de versements) d'une durée de trois ans ou plus (« prêt hypothécaire de BMO »), sous réserve des modalités suivantes :

- L'offre s'applique à un prêt hypothécaire à l'habitation ou à une MargExpress sur valeur domiciliaire (avec modalités de versements) dont le solde minimal des versements est de 100 000 \$.
- L'offre s'applique aux nouveaux achats et aux clients qui transfèrent ou refinancent leur prêt hypothécaire d'une autre institution financière.

Pour être admissible à la prime, vous devez :

1a. Offre de 1 700 \$:

Faire une demande de nouveau prêt hypothécaire de BMO pour l'achat d'une nouvelle propriété ou transférer votre prêt hypothécaire existant détenu auprès d'une autre institution financière à un prêt hypothécaire admissible de BMO entre le 13 mars et le 30 juin 2023; le capital doit être compris entre 100 000 \$ et 499 999,99 \$ (« Prêt hypothécaire de BMO - Option 1 »).

OU

1b. Offre de 2 100 \$:

Faire une demande de nouveau prêt hypothécaire de BMO pour l'achat d'une nouvelle propriété ou transférer votre prêt hypothécaire existant détenu auprès d'une autre institution financière à un prêt hypothécaire admissible de BMO entre le 13 mars et le 30 juin 2023; le capital doit être compris entre 500 000 \$ et 749 999,99 \$ (« Prêt hypothécaire de BMO - Option 2 »).

OU

1c. Offre de 3 100 \$:

Faire une demande de nouveau prêt hypothécaire de BMO pour l'achat d'une nouvelle propriété ou transférer votre prêt hypothécaire existant détenu auprès d'une autre institution financière à un prêt hypothécaire admissible de BMO entre le 13 mars et le 30 juin 2023; le capital doit être compris entre 750 000 \$ et 999 999,99 \$ (« Prêt hypothécaire de BMO - Option 3 »).

OU

1d. Offre de 4 200 \$:

Faire une demande de nouveau prêt hypothécaire de BMO pour l'achat d'une nouvelle propriété ou transférer votre prêt hypothécaire existant détenu auprès d'une autre institution financière à un prêt hypothécaire admissible de BMO entre le 13 mars et le 30 juin 2023; le capital doit être supérieur à 1 000 000 \$ (« Prêt hypothécaire de BMO - Option 4 »).

ET

2. Veiller à ce que les fonds soient décaissés dans les 130 jours suivant la date de début de la garantie de taux.

ET

3a. Ouvrir un compte de chèques principal de BMO en dollars canadiens (le « compte de chèques ») lié au programme Pratique, Plus, Performance, AIR MILESSM ou Privilège (chacun étant un « programme admissible ») et désigner le compte de chèques comme compte de prélèvement pour le nouveau prêt hypothécaire fermé de BMO.

OU

3b. Utiliser un compte de chèques existant lié à un programme admissible comme compte de prélèvement pour le prêt hypothécaire fermé de BMO.

Exclusions :

Les clients suivants ne sont pas admissibles à cette offre :

- Les clients qui transfèrent et refinancent leur prêt hypothécaire de BMO existant ou leur MargExpress sur valeur domiciliaire de BMO existante.
- Les clients qui renouvellent un prêt hypothécaire de BMO existant ou une MargExpress sur valeur domiciliaire de BMO existante ou qui demandent une nouvelle avance.
- Les clients qui obtiennent un prêt hypothécaire à taux plafond à l'intention des constructeurs.
- Les clients qui obtiennent un prêt hypothécaire avancé par tranches au prorata des travaux.
- Les sociétés de portefeuille.

Autre :

Toutes les demandes doivent satisfaire aux critères d'octroi de crédit standards de la Banque de Montréal.

Limite d'une (1) prime par client. Les clients qui obtiennent un nouveau prêt hypothécaire conjoint de BMO ne seront admissibles qu'à une (1) seule prime. La prime ne doit pas dépasser la limite de l'offre pour chaque palier défini en fonction du montant du prêt hypothécaire.

La prime est versée au client dans les cinq jours ouvrables suivant le décaissement du prêt hypothécaire. Si votre prêt hypothécaire de BMO est fermé avant la fin de la durée des cinq ans, vous devrez rembourser un montant calculé au prorata de la prime que vous avez reçue.

Toute modification apportée au taux d'intérêt ou à la durée du prêt hypothécaire après le 30 juin 2023 ne sera pas admissible à l'offre de prime.

Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de prêt hypothécaire ni aucune autre promotion, sauf indication contraire.

Elle peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps, sans préavis.

Vous avez jusqu'au 15 décembre 2023 pour nous indiquer si votre prêt hypothécaire a été décaissé, mais que vous n'avez pas reçu votre prime.

** Marque déposée d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et par la Banque de Montréal